



- **L'un, au Nord** de la commune, longe au plus près le vallon et Festyland et permet de dégager un espace le plus étendu possible au Sud de ce nouveau Boulevard. Ce projet est dénommé « **variante 1** ».
- **L'autre, au Sud**, utilise l'ouvrage existant de franchissement de la RD 14 par le périphérique et permet une desserte directe du Quartier Kœnig. C'est la « **variante 4** ».

Il précise que le Conseil Municipal doit émettre ce soir un avis sur ces deux variantes sachant que la Commission Infrastructures de Caen la mer se réunira début janvier pour travailler sur ce dossier et que les 3 Conseillers Communautaires que sont Jean-Paul DAUNOU, François OZENNE et lui-même, défendront, à cette Commission, la position que prendra le Conseil Municipal ce soir.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, présente et commente ces deux variantes indiquant que :

- Cette voirie sera constituée de deux fois une voie.
- Les deux variantes ont en commun, leur point de départ du Boulevard Pompidou de Caen et leur débouché route de Caumont,
- la « variante 1 » fait passer le boulevard des Pépinières sous le périphérique occasionnant des travaux compliqués donc coûteux. La desserte du Quartier Kœnig et de la future zone d'habitat de la Maslière seront moins aisées,
- la « variante 4 », plus proche de la Maslière, assure une desserte satisfaisante de cette future zone d'habitat et du Quartier Kœnig et a un coût nettement inférieur.

S'engage alors un vaste débat mettant en exergue les points principaux suivants :

- le tracé de ce boulevard et le positionnement de son échangeur touchent en priorité notre commune,
- en sa partie Est par rapport au périphérique, un tracé proche de la Maslière serait source de nuisances sonores pour les futurs habitants,
- de chaque côté du Boulevard des Pépinières, il convient de protéger les terrains qui, s'ils ne sont pas encore classés en zone constructible, ne manqueront pas de l'être dans le futur car tous ceux qui sont situés à l'intérieur du périphérique ont vocation, tôt ou tard, à être urbanisés,
- pour certains Conseillers Municipaux, cette future voie est susceptible de drainer une grande partie de la circulation venant de l'Ouest de l'agglomération et, par là même, aura une fonction de « pénétrante » en raison des flux importants qu'elle supportera ; pour d'autres, la circulation y sera beaucoup moins importante que dans la route de Bretagne qui, elle, est bordée d'habitations. Cette affirmation est fondée sur l'étude INGEROP qui indique que la circulation sur le boulevard des Pépinières représenterait le tiers de celle que nous connaissons sur notre route de Bretagne,
- la « variante 4 » empruntant la RD 14 intégrerait une piste cyclable sur environ 700m de cette RD 14.

François OZENNE, Conseiller Municipal et Communautaire représentant Caen la mer au syndicat des transports en commun Viacités, estime qu'à l'instar du Boulevard Pompidou à Beaulieu, le boulevard des Pépinières doit être considéré comme une « voie urbaine structurante » pouvant accueillir des véhicules lourds (*les bus*) assortie d'un réseau de circulation douce. On pourrait envisager d'y réaliser un transport en commun sur site propre. Il demande en conséquence que le tracé de ce boulevard prenne en considération l'intégration des transports en commun pour la desserte de l'urbanisation future susceptible d'être réalisée de chaque côté de cet ouvrage.

Michel DURVILLE, Véronique ANDRES et Jean LEMARIÉ (*ces deux derniers Conseillers Municipaux fournissant des plans de simulation pour étayer leur proposition*) estiment que la « variante 4 » répondrait le mieux à toutes les exigences tant en termes économiques qu'urbanistiques à condition que la fraction de ce tracé située entre le pont de franchissement de la RD 14 et le Chemin aux Bœufs soit décalé vers le Nord.

Pierre ESTRADE estime cependant que tôt ou tard le Boulevard des Pépinières (*côté Est*) sera rattrapé par l'urbanisation quelle que soit sa localisation.

19 h 35 – Départ d'Élisabeth DURAND.

Une nouvelle discussion s'engage sur ces bases et, au terme de cet échange de vues, c'est à l'**unanimité** que, délaissant la « variante 1 », le Conseil Municipal :

- **RETIENT le principe de « LA VARIANTE 4 » pour le tracé du futur échangeur/boulevard des Pépinières et MODULE AINSI SON AVIS :**
  - ◆ **avis favorable** sur le positionnement de l'échangeur au niveau du pont de franchissement de la RD 14 par le périphérique,
  - ◆ **avis favorable** sur le tracé en sa partie Ouest (*depuis ce pont de franchissement et pendant environ 700m sur la RD14 en direction de Carpiquet*),
  - ◆ **avis réservé** en ce qui concerne le tracé en sa partie Est située entre le pont de franchissement de la RD 14 et le Chemin aux Bœufs au motif, qu'à partir du raccord sur ce pont, un décalage vers le Nord est nécessaire afin de prendre en compte l'urbanisation future des terrains situés au Nord de la Zac de la Maslière,
  - ◆ **avis favorable** sur le tronçon restant allant du chemin aux Bœufs/voie SNCF jusqu'au Boulevard Pompidou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.